

Grenésiens			
Tarif pour une semaine de 5 jours	Quotient familial de 0 à 630 €	Quotient familial de 631 à 1000 €	Quotient familial plus de 1000 €
1 ^{er} enfant inscrit	22€50	31€50	45€
2 ^{ème} enfant inscrit	21€50	30€10	43€
3 ^{ème} enfant inscrit	20€	28€	40€
Tarif pour une semaine de 4 jours (avec 1 jour férié)	Quotient familial de 0 à 630 €	Quotient familial de 631 à 1000 €	Quotient familial plus de 1000 €
1 ^{er} enfant inscrit	17€50	25€50	35€
2 ^{ème} enfant inscrit	16€50	23€10	33€
3 ^{ème} enfant inscrit	15€	21€	30€

Extérieurs à Bois-Grenier			
Tarif pour une semaine	Quotient familial de 0 à 630 €	Quotient familial de 631 à 1000 €	Quotient familial plus de 1000 €
Avec lien familial à Bois-Grenier	22€50	31€50	45€
Sans lien familial	27€50	38€50	55€

Garderie			
La garderie est facturée après l'accueil. Elle est sans réservation. Toute heure entamée est due.			
Pour tous	Quotient familial de 0 à 630 €	Quotient familial de 631 à 1000 €	Quotient familial plus de 1000 €
de 8H00 à 9H00 de 17H00 à 18H00	0,50 € de l'heure	0,70 € de l'heure	1€ de l'heure

Mairie de Bois-Grenier, 84 rue de Pourtalès, 59280 BOIS-GRENIER
Tel : 03.20.77.15.10 / E-mail : accueil.boisgrenier@orange.fr



Commune de Bois-Grenier

A remplir avant le mercredi 10 octobre

Fiche d'inscription
Accueil de loisirs de Bois-Grenier
2018-2019

Période : Toussaint / Noël / Hiver / Pâques

Nom des parents :
Ville :
N° de téléphone :
Quotient familial :
Si le quotient familial n'est pas indiqué, alors le Quotient familial le plus élevé sera appliqué.
Signature :

Grille tarifaire au recto

Nom et prénom de l'enfant	Année de naissance	Semaine du .../.../20... au .../.../20...	Semaine du .../.../20... au .../.../20...	Total : ...€
1 ^{er} enfant inscrit	20...	... €	...€	...€
2 ^{ème} enfant inscrit	20...	...€	...€	...€
3 ^{ème} enfant inscrit	20...	...€	...€	...€

Chèque libellé à l'ordre du trésor public
Les désistements sont enregistrés uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Restauration :
Réservation : Jamais / lundi / mardi / mercredi / jeudi / vendredi

La fourniture du repas est pris en charge par la **commune**, sur réservation. Tout changement se fait la veille avant 15h00. Toute modification non prévenue sera facturée.

Un pique-nique est à prévoir le jour de la sortie.

